
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société coopérative

tenue le 27 avril 2026 à 20h15 à l'Anim'Halle aux Ponts-de-Martel

Président : Marc Frutschi

Présents : Membres du comité: Stéphane Rosselet (vice-président), Johnny Schneiter, Armin Eigenmann ainsi que les invités du comité: Georges Vermot (gérant), Alexandre Labadie (co-gérant), Fanny Boss-Hoffmann (Cofida), Gilles Aeschlimann (CNAV). Membres coopérateurs et invités selon liste de présences.

Excusés : Selon liste des excusés

Ordre du jour

1. Ouverture et salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 28 avril 2025
4. Rapports du président et de la gérance
5. Rapports financiers:
 - a. Comptes 2025
 - b. Rapport des vérificateurs de comptes et de l'organe de révision
 - c. Budget 2026
6. Élections statutaires
 - a. Élections d'une nouvelle présidence
 - c. D'un vérificateur des comptes suppléant
 - d. De l'organe de révision
7. Parole aux invités et divers

1. Ouverture et salutations

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres et invités présents et déclare l'assemblée ouverte à 20h15. Il salue tout particulièrement M. Pierre-François Gobat, chef du SCAV, M. Dominik Faessler, conseiller communal des Ponts-de-Martel, M. Jacques-André Choffet, ancien président de l'abattoir - journaliste Agri et M. Alexandre Léger, président de l'association neuchâteloise des bouchers.

Le Président cite les invités excusés: M. Laurent Favre, conseiller d'Etat chef du DDTE, M. Johannes Rösti, chef du SAGR et M. Daniel Geiser, ancien président de l'abattoir. Les membres excusés (personne ou société ou collectivité possédant une part sociale) sont également évoqués.

2. Nomination des scrutateurs

M. Marc Frutschi nomme M. Claude Robert comme scrutateur.

3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 28 avril 2025

Selon la convocation, le procès-verbal a été mis à disposition sur le site internet. Il est accepté à l'unanimité sans remarques, et avec remerciements à son auteur M. Gilles Aeschlimann.



4. Rapport du président et de la gérance

Le président ouvre ce point. Il donne la parole au gérant M. Alexandre Labadie.

M. Labadie se présente, il travaille depuis 6 ans à l'abattoir et depuis l'été 2024 il est co-gérant avec M. Georges Vermot. Ce dernier part en retraite et un nouveau co-gérant a été engagé en la personne de M. Florian Locatelli.

M. Labadie est motivé par les défis, y compris celui de la mise en conformité des problèmes d'hygiène. Il a mis en place des contrôles à blanc. De plus les couteaux et les stérilisateurs sont vérifiés chaque semaine. Au niveau du personnel M. Denis Jeanmaire a pris la responsabilité de la protection des animaux.

M. Labadie donne quelques chiffres concernant les abattages 2025: 7782 porcs / truies / autres cochons, 800 gros bovins et équidés, 255 veaux, 509 ovins / caprins / gibier. Cela représente un tonnage total de 954 tonnes.

Le président commence son rapport en rappelant les comptes 2024 déficitaires présentés lors de la dernière assemblée générale et les propositions d'aides évoquées à cette même occasion par les chefs de service du SCAV et du SAGR. Suite à cela une rencontre a eu lieu au mois d'août avec le Conseil d'État qui a permis d'élaborer une nouvelle convention et un versement annuel de CHF 25'000.- pendant 10 ans en lien avec la lutte contre les épizooties. Le contrôle des viandes a également été évoqué lors de cette rencontre, notamment le rôle à jouer pour les animaux qui doivent être abattus dans l'abattoir le plus proche. Cela nécessite que l'agriculteur ait l'accord de son vétérinaire traitant et qu'il y ait une bonne collaboration entre ce dernier et le vétérinaire de l'abattoir.

M. Frutschi revient également sur d'autres dossiers qui ont marqué l'année 2025, comme la finalisation du chantier de l'adduction d'eau (suite à la fuite d'eau en 2024), l'investissement dans un nouveau Weidemann électrique (avec une bonne reprise de l'ancien véhicule) ainsi que l'utilisation de la récupération de la chaleur des frigos pour le chauffage.

Les comptes 2025 qui seront présentés au point 5 sont meilleurs qu'en 2024, mais pas encore suffisants. Une gestion rigoureuse des charges est nécessaire, mais le poste d'entretien des installations est moins restrictif car l'objectif est de faire perdurer cette structure.

Il revient également sur le contrôle d'hygiène du 8 octobre 2025 et les mises en conformité nécessaires.

Au niveau de l'énergie il relève qu'on a presque la même production (= 172'000 kwh) que la consommation (= 185'000 kwh). Il évoque également la rencontre récente avec le Groupe E, notamment les 3 zones de possibilités de vente d'électricité dans la région. La première zone est l'échange de courant sans frais avec les quelques bâtiments qui entourent l'abattoir (avec des compteurs en ligne, si on demande l'aide du Groupe E pour la facturation 4 cts / kwh seraient prélevés). La deuxième zone permet un rabais de 40% mais comprend les taxes, alors que la 3^{ème} est plus éloignée dans la commune et avec un rabais de seulement 20%.

Le programme PEIK est arrivé à échéance et a été reconduit pour 4 ans.

En raison des nouveaux conflits internationaux les coûts de l'énergie sont à la hausse. Nous avons décidé d'acheter l'électricité pour 2030 à un prix moyen d'environ 9 cts / kwh.

Pour l'instant les tarifs d'électricité et de déchets ne sont pas modifiés pour les clients de l'abattoir.

M. Frutschi termine son rapport en remerciant les gérants et souhaite le meilleur à M. Georges Vermot qui prendra sa retraite à la fin du mois de mai. Il remercie également le personnel ainsi que les membres et invités du comité.

5. Rapports financiers

Le président évoque un petit changement à l'ordre du jour: il s'agit de la nomination de l'organe de révision car la fiduciaire T. Beuret SA a démarré son activité en début d'année 2026. Cette nomination est acceptée à l'unanimité.

5. a. Comptes 2025

Mme Fanny Boss-Hoffmann présente les comptes au moyen d'un Powerpoint montrant les principaux chiffres-clés. Au niveau du bilan, tout d'abord concernant les actifs, le compte courant est en diminution. Au niveau du passif on observe une diminution des dettes à court terme. Le remboursement des dettes à long terme s'élève à CHF 145'485.-.

Le ratio de liquidité 2025 s'élève à 153% et montre que l'entreprise dispose de suffisamment de trésorerie pour faire face à ses engagements à court terme.

Concernant les pertes et profits, le chiffre d'affaires a diminué et les charges directes ont augmenté. Au niveau des charges de structure on constate une diminution de la masse salariale. L'EBITDA est plus élevé qu'en 2024 et permet un amortissement plus conséquent, soit CHF 75'483.-.

Au final les comptes 2025 présentent un déficit de CHF 1'704.-.

5. b. Rapport des vérificateurs de comptes et de l'organe de révision

Les comptes ont été vérifiés par MM Gilbert Jacot et Gabriel Scheidegger, ainsi que par la Fiduciaire T. Beuret SA.

M. Thierry Beuret de l'organe de révision informe que les signaux sont toujours à l'orange. Le remboursement des dettes est un peu trop conséquent.

M. Frutschi évoque la fin du crédit COVID durant l'année 2027. Il relève que la BCN estime que l'endettement n'est pas si conséquent par rapport à la valeur du bâtiment.

Les rapports sont acceptés à l'unanimité.

5. c. Budget 2026

Mme Fanny Boss-Hoffmann présente le budget 2026 qui prévoit un bénéfice de CHF 2'000.-, avec un amortissement des installations à hauteur de CHF 92'000.-.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

6. Élections statutaires

6. a) Élections d'une nouvelle présidence

Le président évoque ses 10 ans de présidence et notamment les nombreuses crises durant cette décennie. Il relève un point positif: le métier de boucher d'abattoir est un beau métier! Il a apprécié l'organisation d'une telle entreprise au niveau humain et technique. Il souhaite le meilleur pour l'avenir de cet abattoir.

M. Frutschi évoque sa succession. Il estime que cette tâche prend du temps et informe que le comité propose M. Gilles Aeschlimann, collaborateur à la CNAV, comme nouveau président. Ce dernier connaît déjà bien cette structure puisqu'il travaille déjà depuis 3 ans pour l'abattoir dans le cadre d'un mandat demandé par la coopérative de l'abattoir à la CNAV.

Il donne la parole à M. Aeschlimann qui informe se mettre à disposition, car cela lui tient à cœur qu'un tel abattoir de proximité perdure. Cela notamment pour des raisons de bien-être animal et de mise en valeur régionale.

Le président demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou d'autres propositions pour la présidence. L'assemblée n'en a pas et approuve à l'unanimité l'élection de M. Aeschlimann.

M. Aeschlimann remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et se réjouit des défis à relever. Il met l'accent sur l'importance de travailler ensemble, avec motivation et vision constructive de la part de tous les acteurs concernés, notamment la gérance et le personnel, les membres et invités du comité, les partenaires de l'état, ainsi que tous les coopérateurs et clients.

Le nouveau président poursuit en remerciant vivement M. Marc Frutschi pour son fort engagement durant 10 ans de présidence, avec un remarquable investissement pour le bien commun. Le comité remet quelques cadeaux à M. Frutschi sous les applaudissements de l'assemblée.

6. b) D'un vérificateur de comptes suppléant

Les vérificateurs de compte pour le prochain exercice sont MM. Gabriel Scheidegger et Raphaël Stauffer.

Un vérificateur suppléant est proposé, il s'agit de M. Hervé Dubois. Son élection est approuvée par acclamations.

6. c) De l'organe de révision

La Fiduciaire T. Beuret SA est candidate à sa propre succession. Son élection est approuvée à l'unanimité.

7. Parole aux invités et divers

M. Pierre-François Gobat évoque le partenariat avec l'abattoir. Il relève que, malgré toutes les épreuves traversées, l'abattoir est toujours là. Il souhaite bonne chance à M. Aeschlimann et relève avec satisfaction la motivation du gérant à affronter les défis de l'hygiène.

Il évoque le "nouveau" soutien de l'abattoir de CHF 25'000.-. La nouvelle convention prévoit que l'abattoir doive mettre son personnel à disposition en cas d'abattages lors d'épizooties.

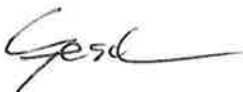
Au niveau des épizooties, il informe que les premiers cas de DNC ont été décelés en Sardaigne. La France n'est pas plus sereine que l'Italie.

M. Stéphane Rosselet demande des précisions au vétérinaire cantonal au sujet des abattages d'animaux difficilement transportables. M. Gobat relève que c'est important de le rappeler aux vétérinaires car l'abattoir le plus proche est celui des Ponts-de-Martel et il y a donc du potentiel à ce niveau-là. Mais il s'agit d'abattages d'animaux où l'urgence n'est pas absolue, où il peut y avoir 2-3 jours d'attente. M. Armin Eigenmann demande à ce que le contrôle des viandes ne soit pas plus strict à l'abattoir des Ponts-de-Martel que dans les autres abattoirs de Suisse, car actuellement plusieurs agriculteurs neuchâtelois préfèrent aller dans d'autres abattoirs en raison de ce critère-là, ce qui pénalise l'attractivité et la situation financière de l'abattoir des Ponts-de-Martel.

Au niveau de la BVD M. Gobat relève qu'un cas a été détecté cette année en Suisse. Mais plus de cas dans le canton de NE depuis juillet 2025.

Fin de l'assemblée à 21h58. Suivie d'une collation préparée par la boucherie Johnny Schneiter, avec remerciements.

Procès-verbal



Gilles Aeschlimann

Le secrétaire



Armin Eigenmann

Le président sortant



Marc Frutschi

Le nouveau président



Gilles Aeschlimann